



Conseil Départemental de l'Isère

Février 2016

BULLETIN ORDINAL N°27

Page 1

- Editorial
- Retour de notre attachée de direction

Page 2

- Déroulé de l'activité du CDOMK 38
- Notions utiles en début 2016

Page 3

- Déroulé de l'activité du CDOMK 38 (suite et fin)
- Notions utiles en début 2016 (suite et fin)
- A propos de l'Entraide
- Point sur l'activité du CDOMK 38 en 2015

Page 4

- Point sur l'activité du CDOMK 38 en 2015

EDITORIAL

Deux temps forts pour notre profession et sa projection dans l'avenir illustrent l'actualité officielle (et concrète) :

- La loi de Modernisation de notre Système de Santé (Loi dite LMSS) n° 2016-41 du 26 janvier 2016, a introduit au Code de la Santé Public un article L 4323-4-1 relatif à l'**exercice illégal** de la profession des MK.

Retenir que personne ne peut exercer la profession de MK :

- sans être titulaire d'un diplôme ou d'un titre d'autorisation
- sans être inscrit à un tableau de l'Ordre (art L.4321-10)

Un décret d'application de cette loi doit suivre rapidement.

- La grande conférence de la santé du 11 février 2016 de Paris, vient de définir sa **feuille de route**, les propositions 13 et 15 retiennent particulièrement notre attention pour accompagner le progrès en santé et les nouveaux enjeux professionnels des MK.

Deux thèmes intéressent notre avenir professionnel :

- La formation des professionnels de santé
- L'exercice professionnel tout au long de la carrière du professionnel

Pour plus de détails, consulter le prochain **FI n°33** dans lequel vous trouverez l'intégralité de cette feuille de route en pièce jointe (PJ).

Nous espérons sincèrement que cette loi et ces projets amélioreront la qualité des soins et la responsabilité des professionnels de santé (PS) que nous sommes à part entière.

Confraternellement,

Bernard COSSALTER, Président du CDOMK38

RETOUR DE NOTRE ATTACHEE DE DIRECTION

C'est avec plaisir que le CDOMK 38 peut compter sur la présence de Mme Céline BILLE-GREMERET depuis le 1^{er} février, absente depuis le 20 novembre 2015. Nous nous permettons de féliciter sa remplaçante, Mme Virginie BONARDEL, présente du 5 novembre 2015 au 5 février 2016 pour l'efficacité de son travail avec les élus, la secrétaire administrative, Mme Audrey MENDUNI, et les professionnels.

Ce retour permet de maintenir les quatre temps de permanence au moment de la mi-journée, **soit les lundi-mardi de 11H30 à 13H30 & les jeudi-vendredi de 12H00 à 14H00.**

EDITION :

CDOMK 38

Adresse du Site :

www.isere.ordremk.fr

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
Immeuble Boréal – 27 rue René Cassin – 38120 SAINT-EGREVE Tél : 04 76 47 10 94

Site : <http://www.isere.odremk.fr> / e-mail : cdo38@ordremk.fr

**REALISE DEPUIS LE
BULLETIN
PRECEDENT**

JANVIER 2016

Jeudi 07 :
Présence de la Vice-Présidente
du CDOMK 38 au Tribunal de
Grenoble

Lundi 11 :
Présence de la Vice-Présidente
du CDOMK 38 au tribunal de
Grenoble

Mardi 12 :
Diffusion du Bulletin
Départemental Ordinal n° 26

Mercredi 13 :
Rencontre par 2 élus d'1 MK
étrangers non francophone
dans le cadre de la maîtrise de
la langue française en lien
avec l'inscription au tableau

Jeudi 14 :
Diffusion du Flash-Infos n° 32

Mardi 19 :
Réunion du bureau du
CDOMK 38

Vendredi 22 :
Présence d'un élu à la soirée
de l'orientation organisée par
la Chambre du Commerce &
de l'Industrie du Nord-Isère

FEVRIER 2016

Mercredi 03 :
Rencontre par 2 élus d'1 MK
étrangers non francophone
dans le cadre de la maîtrise de
la langue française en lien
avec l'inscription au tableau

Jeudi 04 :
Rencontre d'1 MK par le
Président du CDOMK 38

Mardi 16 :
Présence du Président du
CDOMK 38 au Tribunal de
Grenoble
Diffusion du Bulletin
Départemental Ordinal n° 27

**A VENIR
FEVRIER 2016**

Lundi 22 :
Présence du Président du
CDOMK 38 au Tribunal de
Grenoble
Réunion de bureau du
CDOMK 38

Lundi 29 :
Réunion du Bureau du
CDOMK 38

MARS 2016
Mercredi 09 :
Présence du Président du
CDOMK 38 à la CDPI de la
région pour un dossier où le
CDOMK 38 a porté plainte à
l'encontre de 2 MK

Comme chaque début d'année, le CNOMK vous a envoyé l'appel à cotisation, sans pour autant vous apporter comme les années précédentes les bases utiles à la demande de minoration. Nous profitons de ce bulletin pour réaliser ces rappels, ainsi que certaines données relatives à la communication des contrats professionnels ou encore des modifications substantielles en lien avec la procédure d'inscription au tableau ordinal.

Ainsi, vous pourrez noter que :

- En matière de demande de minoration ;
 - L'appel de cotisation ordinale 2016 vient d'être reçu et il est possible de faire une demande de minoration, au plus tard **le 28 février 2016**. Pour cela, il faudra envoyer au siège du CDOMK 38 un ***courrier spécifiant la demande de minoration accompagnée d'un chèque de 50 euros (à l'ordre du CNOMK)***. Ensuite, il faudra faire parvenir une photocopie de l'avis d'imposition 2015 complet du foyer fiscal, ce qui permettra à la commission « Minoration » de statuer. A noter le barème en vigueur ;

Valeur du QF	0 à 600 euros	de 601 à 900 euros	de 901 à 1200 euros	de 1201 à 1500 euros	au-delà de 1500 euros
valeur en lien	<i>cotisation minimale</i>	-75%	-50%	-25%	<i>pas de minoration</i>
pour salarié		56,25 €	62,50 €	68,75 €	75,00 €
pour libéral	50,00 €	70,00 €	140,00 €	210,00 €	280,00 €

Sachant que le calcul du Quotient Familial se fait à partir du revenu du foyer fiscal de référence, avec les déterminants suivants :

Nombre de parts :	2 pour un couple	1,25 pour un célibataire
	0,5 par enfant à charge	1 part en plus par enfant handicapé
	1,5 part pour célibataire, veuf ou divorcé ayant élevé un enfant	

- En matière de communication des contrats ;
 - Le CDOMK 38 adresse désormais, ***si possible par mail***, un avis de ***conformité ou de non-conformité au code de déontologie***. Il est important de le différencier de la validité juridique (par exemple clause abusive ou absence de signature). En cas de non-conformité et ***dans la mesure du possible***, le CDO vous ***liste les éléments concernés, sinon vous invite à prendre contact*** avec lui pour plus d'informations
 - La commission rappelle que vous avez ***un mois à compter de la signature du contrat pour le transmettre au CDOMK 38***; il est préférable d'envoyer votre ***projet de contrat avant signature*** pour avis
- En matière d'inscription au tableau de l'Ordre ;
 - La procédure nécessite, hormis la remise en main propre au siège du CDOMK 38, de satisfaire à l'obligation d'envoi en ***Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR)*** pour :
 - Les ***demandes d'inscription*** (primo-inscription ou transfert vers le CDOMK 38)
 - Les ***demandes de radiation*** (cessation d'activité ou transfert à partir du CDOMK 38)
 - Il faut noter des modifications quant aux pièces demandées pour qu'un dossier d'inscription soit complet :
 - Dans tous les cas (notamment les transferts) ;
 - Ajout d'un ***Curriculum Vitae***
 - Possibilité de ***remplacer*** l'attestation ***ADELI*** par une ***attestation de situation antérieure***
 - ***Attestation d'absence de condamnation sur le territoire français***
 - ***Attestation de RCP mise à jour pour l'exercice libéral***
 - ***Rencontre des étrangers non francophones sauf si Diplômé d'Etat***
 - Pour les primo-inscriptions ;
 - Engagement à ***appliquer le code de déontologie*** si questionnaire non renseigné

Mardi 15 :
Réunion en séance plénière
du CDOMK 38

AVRIL 2016

Jeudi 28 :
Conférence des présidents à
Paris

MAI 2016

Mardi 17 :
Réunion de bureau du
CDOMK 38

Lundi 30 :
Réunion de bureau du
CDOMK 38

JUIN 2016 :

Mardi 06 :
Réunion en séance plénière
du CDOMK 38

AOÛT 2016 :

Lundi 29 :
Réunion de bureau du
CDOMK 38

SEPTEMBRE 2016 :

Jeudi 08 :
Colloque International

Lundi 12 :
Réunion de bureau du
CDOMK 38

Mardi 20 :
Réunion en séance plénière
du CDOMK 38

NOVEMBRE 2016 :

Lundi 14 :
Réunion du bureau du
CDOMK 38

Lundi 21 :
Réunion du bureau du
CDOMK 38

DECEMBRE 2016 :

Mardi 06 :
Réunion en séance plénière
du CDOMK 38

Vendredi 16 :
Conférence des Présidents à
Paris

- **Contrat ou photocopie de bulletin de paie**

- Pour les transferts ;
 - Le justificatif de domicile n'est plus demandé
- Enfin, le CDOMK 38 pourra demander un extrait de casier judiciaire concernant les faits intéressant le pays d'origine d'un ressortissant étranger, sauf si ce dernier établit une attestation de non-condamnation à son encontre.

Ne pas hésiter à joindre le secrétariat administratif (cdo38@ordremk.fr ou 0476471094) pour obtenir les renseignements nécessaires.

Les responsables des commissions concernées :
M. ACHARD, L. MORFIN & P. GUILLOT

A PROPOS DE L'ENTRAIDE

Les Conseils de l'ordre départementaux présentent une commission nommée « ENTRAIDE », que nous avons fusionné au début de l'existence de l'Ordre avec la commission « MINORATION ». Cette commission, que l'on peut solliciter par courrier ou par téléphone en **première intention** permet aux kinésithérapeutes dans le besoin de trouver un **premier interlocuteur à leur écoute**. Cette entraide peut être psychologique, administrative et/ou financière. En cas de problème de santé (maladie longue, accident, décès du conjoint kiné ou d'un associé...) ou de soucis d'ordre matériel, cette commission peut être un début de réponse à vos problèmes.

Au niveau départemental, la commission « ENTRAIDE » ne bénéficiant que d'un petit budget, elle pourra par exemple prendre en charge tout ou partie de votre cotisation à l'Ordre, mais si ses membres le jugent nécessaire, le kinésithérapeute concerné pourra lors faire appel à la commission « ENTRAIDE » du **Conseil de l'ordre national**. Mais pour tout cela, il faut bien entendu que les membres de ces commissions puissent s'appuyer sur un **dossier solide, étayé de tous les documents jugés nécessaires** : *certificats médicaux, d'hospitalisation, arrêts de travail, documents fiscaux, budget du foyer, prévoyance...*

Je me permets de rappeler par ailleurs à nos confrères libéraux que la commission **ne peut en aucun cas se substituer à un manque d'anticipation** quant aux garanties en matière de **prévoyance** : en effet, nos délais de carence très longs en cas de maladie ou d'accident devraient nous inciter à souscrire des prévoyances privées.

La responsable de la commission Entraide :
M. COTTE-DOERFLER

POINT SUR L'ACTIVITE DU CDOMK 38 EN 2015

Si l'année 2014 a vu une partie des élus du CDOMK 38 renouvelée, l'année 2015 nous a amené tranquillement vers plus de maturité de notre jeune ordre, puisqu'il s'agit déjà de 10 années d'existence. Cela permet de mieux appréhender nos missions, nos positionnements vis-à-vis de vos questionnements. D'ailleurs, nous devrions être en mesure de vous proposer très prochainement une FAQ (Foire Aux Questions) à partir de vos interrogations, de manière à ce que chaque masseur-kinésithérapeute trouve un maximum de réponses aux problématiques alors rencontrées dans son exercice au quotidien, sur le site du CDOMK38 : <http://www.isere.odremk.fr>

Au sein de ce bulletin, il est avant tout question de certains rappels sur les procédures à l'occasion du début d'année de façon à ce que chaque professionnel soit dans les délais, dans le respect du formalisme nécessaire et obligatoire en matière d'exercice.

Sinon, les données fiables collectées au sujet de l'activité ordinale en Isère pour 2015 indiquent :

- **11 réunions de bureau** (moyenne de présence des élus à 81%) et **4 réunions en séance plénière** (moyenne de présence également à 81%), l'ensemble de ces réunions représentant près de 60% des temps cumulés de l'activité ordinale (hormis les missions propres au quotidien des membres élus au bureau du CDOMK 38)
- Les différentes commissions auront compté pour près de 22% des temps de l'activité ordinale, dont 56% de ces temps pour la seule partie dédiée à la rencontre des professionnels étrangers non francophones dans le cadre de la vérification de la maîtrise de la langue française
- Les missions de représentativité ou en lien avec d'autres institutions complètent le tableau, sachant qu'on y recense : 3 conférences des présidents, 1 conférence des trésoriers, **1 journée de coordination organisée par le CROMK-RA**, 8 présences dans les divers tribunaux du département, sans oublier **le CLIOD PS 38 (Comité de Liaison InterOrdinal Départemental des Professions de Santé) avec 2 réunions** et le lien avec la CPAM de l'Isère, ajoutant ainsi à la visibilité portée souvent par le Président. On notera d'ailleurs que c'est le Président du CDOMK 38 qui préside depuis septembre 2015 le CLIOD PS 38.

On peut aussi apprécier le travail des commissions, à travers les détails suivants :

- **22 rencontres** de professionnels étrangers non francophones (déjà évoquées ci-avant)
- **8 votes** visant les inscriptions au tableau (4 en séance plénière & 4 par consultation électronique) avec 196 masseurs-kinésithérapeutes inscrits, 81 radiations, soit un solde positif de 115 inscriptions (ainsi que 2 sociétés d'exercice)
- **6 audiences de conciliation**, médiation et une plainte transmise en CDPI (Chambre Disciplinaire de Première Instance)
- **428 contrats étudiés**, pour 75% jugés conformes (29/457 non lus puisqu'hors-délai)
- **89 demandes de minoration** (100% traitées, 91% de ces dernières acceptées) à l'occasion de 4 réunions de la commission.

2016 est l'année où le CDOMK 38 doit finaliser l'achat de ses locaux. Sinon, le début d'année 2016 voit la mise en place de la CPS (Carte de Professionnel de Santé) pour les remplaçants, ce qui est une réelle avancée, mais c'est surtout la mise en œuvre du RPPS (Registre Partagé des Professions de Santé) qui est plus qu'attendue pour la deuxième partie de l'année, ceci nécessite que nous vous relayons toutes les informations possibles.

A ce sujet, nous devrions renouveler l'expérience consistant à aller à votre rencontre sur des thématiques précises, propres à l'institution ordinale ou importantes pour la profession. Ceci permet de diversifier notre communication, s'ajoutant ainsi à l'envoi de 9 « flash-infos » & de 3 bulletins ordinaires départementaux.

Il faudra un peu de patience pour la communication des chiffres liés à la trésorerie, cette dernière devant d'abord voir l'exercice 2015 validé après clôture des comptes.

P. GUILLOT (Secrétaire Général)